



— R E V I S T A —
**ESTUDIOS SOCIALES
CONTEMPORÁNEOS**

e-ISSN 2451-5965

Entre travailleurs agricoles saisonniers subsahariens et leurs employeurs. des relations marquées par le soupçon*

**Entre los trabajadores agrícolas temporeros
subsaharianos y sus empleadores: relaciones
marcadas por la sospecha**
**Suspicion in sub-Saharan seasonal agricultural
workers/employers relationships**

DOI: <https://doi.org/10.48162/rev.48.043>

Ibrahima Diallo

Centro Émile Durkheim, Universidad de Burdeos. Francia

ibdialo87@gmail.com

Enviado: 25/3/2022

Aceptado: 20/6/2022

“Diallo, I. (julio-diciembre de 2022). Entre travailleurs agricoles saisonniers subsahariens et leurs employeurs. des relations marquées par le soupçon. En Revista de Estudios Sociales Contemporáneos N° 27, IMESC-IDEHESI/CONICET, Universidad Nacional de Cuyo, pp. 81-99”

* Este artículo se basa en mi tesis doctoral en sociología, Des migrants subsahariens dans les travaux agricoles saisonniers en France: exploitation, résistances, solidarités, defendida en diciembre de 2020, en la Universidad de Poitiers, laboratorio Groupe de recherches sociologiques sur les sociétés contemporaines (GRESO), Francia.

Résumé

Cet article analyse les soupçons qui s'immiscent dans les relations entre les travailleurs agricoles saisonniers subsahariens et leurs employeurs. Nous étudions d'abord les éléments qui les nourrissent, ainsi que les différentes formes qu'ils prennent. Puis, nous montrons que les soupçons sont liés à une conscience diffuse de l'exploitation de la main d'œuvre par leurs employeurs.

Mots-clés: soupçon, travailleurs agricoles saisonniers subsahariens, employeurs, exploitation, Champagne, vigneron

Resumen

Este artículo analiza las sospechas que interfieren en la relación entre los jornaleros agrícolas subsaharianos y sus empleadores. Primeramente se examinan los elementos que alimentan dichas sospechas, así como las diferentes formas que adoptan. Posteriormente, se muestra que las sospechas están vinculadas a una conciencia difusa de la explotación de la mano de obra estacional por parte de los agricultores. /

Palabras clave: sospechas, jornaleros agrícolas subsaharianos, agricultores, explotación, Champagne

Abstract

This article analyses the suspicions affecting the relationships between sub-Saharan seasonal agricultural workers and their employers. We first examine the elements that feed these suspicions, as well as the different forms they take. Then, this paper shows that suspicions are linked to a diffuse awareness seasonal workers have of being exploited by their employers.

Keywords: suspicion, sub-Saharan seasonal agricultural workers, employeurs, exploitation, Champagne, winegrowers

1. Introduction

« Lors du second jour de vendanges, Makhadja (54 ans, immigrée d'origine guinéenne) et Aissatou (19 ans, immigrée d'origine gambienne), toutes deux nouvelles dans l'équipe d'une dizaine de vendangeurs de Mbaye (45 ans, immigrée d'origine sénégalaise¹ et intermédiaire de Henri et Anne) demandent à Daouda, (28 ans étudiant sénégalais, saisonnier régulier²) de se renseigner auprès des vignerons Henri (le vigneron, 54 ans) et son épouse Anne (52 ans) à propos des quantités de raisins récoltées par l'équipe. Lorsque que Daouda interroge le vigneron, celui-ci botte en touche, l'air stupéfait : "Ce n'est pas parce que je suis white que vous ne devez pas me faire confiance !". Après avoir entendu ces propos, Daouda confie à Makhadja qui n'est pas loin de lui : "Il faut pas vous inquiéter : ils nous volent pas." ». (Journal de terrain, 25/09/2012).

Henri se défend d'emblée contre le soupçon qu'il a immédiatement perçu dans la question de Daouda. Il attend aussi explicitement que les saisonniers lui accordent leur pleine confiance, sans poser de questions mais auxquelles il ne répond d'ailleurs pas. On peut toutefois légitimement poser ces deux questions : pourquoi les saisonniers ont-ils un doute et, corrélativement, pourquoi devraient-ils faire confiance à leurs employeurs sans hésiter ?

Cet article analyse la manière dont le soupçon affecte les relations entre les travailleurs agricoles saisonniers issus d'Afrique subsaharienne et leurs employeurs. Il s'agit plus particulièrement de montrer comment s'exprime une conscience diffuse de l'exploitation du travail des premiers par les seconds. En bref, on se propose de passer par le soupçon pour discuter de la prise de conscience de la réalité objective de l'exploitation : où est l'exploitation dans les travaux agricoles saisonniers comme les vendanges? Comment se manifeste-t-elle ? L'abolition de l'esclavage et le servage a certes permis aux travailleurs d'être libres de toute dépendance formelle et payés à la journée de travail, mais n'a pas entraîné la fin de l'exploitation capitaliste (Delphy, 2004). Comme le souligne Christine Delphy : « *L'exploitation capitaliste consiste en extorsion de travail. L'extorsion de travail, c'est la définition de l'exploitation : de toute exploitation* » (Delphy, 2004 : 103).

La situation des travailleurs agricoles saisonniers issus d'Afrique subsaharienne a été documentée en Espagne (Tandian et Bergh 2013 ; Hellio 2014) et en Italie (Brovia 2003 ; Filhol 2017), mais pas en France. Dans ce pays, les recherches sociologiques (Michalon et Potot 2008 ; Decosse 2011) portent surtout sur les travailleurs agricoles saisonniers maghrébins et sur ceux d'Europe de l'Est, alors

¹ Mbaye réside depuis plus de 15 ans à Reims. Elle est arrivée clandestinement en France en 1999 pour rejoindre son mari, Abdoulaye (migrant d'origine sénégalaise). Abdoulaye et Mbaye étaient mariés religieusement au Sénégal. C'est en 2002, après la naissance de son premier fils, que la situation de Mbaye va être régularisée avec l'obtention d'un titre de séjour « vie privée et famille ». Quelques années plus tard, elle finit par obtenir une carte résident de dix ans.

² Les saisonniers réguliers sont les travailleurs qui reviennent d'une saison agricole à l'autre.

que les Subsahariens apparaissent surtout en tant qu'ouvriers spécialisés de l'industrie, manœuvres du bâtiment (Jounin, 2008) et employés du tertiaire (nettoyage, restauration).

Pour répondre à ces questionnements, nous allons nous appuyer sur la méthode ethnographique pour la raison suivante. L'un des avantages de cette démarche est qu'elle permet d'étudier les relations informelles ou peu formalisées qui se jouent dans les interactions sociales et, en l'occurrence, un entre-soi qu'il n'est pas facile de pénétrer. C'est ce qui nous a permis d'analyser les situations qui reposent sur l'extorsion de la plus-value.

L'analyse repose sur une enquête ethnographique menée de 2013 à 2016³ au cours de laquelle nous avons travaillé comme vendangeur en Champagne notamment dans l'équipe constituée par Mbaye. Depuis 2012, celle-ci recrute, durant la période des vendanges qui se situe entre septembre et octobre, une main-d'œuvre saisonnière pour le compte d'Anne et Henri, un couple de vigneron champenois. Pour ce faire, elle mobilise dans son réseau relationnel une équipe de personnes liées par des connexions multiples. Il s'agit très souvent de membres de sa propre famille, de sa parentèle ou de son voisinage. Non seulement, les vendangeurs de l'équipe de Mbaye sont originaires d'Afrique subsaharienne mais ils appartiennent aussi majoritairement - comme elle - au groupe ethnolinguistique Soninké⁴. Outre ces différences d'origine, ils n'ont pas tous la même situation administrative. Certains sont étudiants, d'autres sont des migrants venus pour des raisons dites « économiques », sans-papiers ou dotés d'un visa long séjour. Certains sont arrivés en France dans le cadre d'un regroupement familial pour rejoindre leur conjoint. La plupart d'entre eux exercent des emplois non qualifiés dans les secteurs du tertiaire (restauration, nettoyage, commerce).

Ces observations participantes ont été complétées par une dizaine d'entretiens semi-directifs et une trentaine d'entretiens informels avec mes collègues de travail, ainsi qu'avec des saisonniers employés dans d'autres exploitations.

Cet article est divisé en trois parties. Dans la première partie, nous présenterons la manière dont la confiance et la défiance marquent les relations entre un couple de vigneron champenois et ses employés. Ce sera l'occasion d'évoquer le rôle joué par l'intermédiaire Mbaye, ainsi que par des saisonniers réguliers de l'équipe, pour en finir avec le soupçon qui peut constituer un obstacle à la relation de confiance entre les employeurs et certains saisonniers. Nous nous intéresserons dans une deuxième partie aux représentations négatives que les saisonniers véhiculent à propos de leurs intermédiaires. Dans ces deux parties, nous mettrons en évidence les éléments qui nourrissent les soupçons, ainsi que les différentes

³ Notre recherche portait alors sur les migrants subsahariens qui effectuent des travaux agricoles saisonniers dans diverses régions de France.

⁴ Les Soninké sont originaires pour l'essentiel d'une zone couvrant le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, et qui constitue, avec les Manjak et les Pulaar, une forte proportion de l'immigration africaine en France (Timéra, 1996). Des travaux sociologiques (Timéra, 1994 ; Barou, 1999 ; Gonin, 2001) ont montré que les Soninkés et les Pulaar sont les premiers groupes de migrants issus d'Afrique subsaharienne à être arrivés en France dans les années 1960-1970.

formes qu'ils prennent. Dans une dernière partie, nous objectiverons le sentiment d'exploitation de la main d'œuvre saisonnière en nous appuyant sur les travaux de Karl Marx (1867).

2. Des saisonniers subsahariens et leurs employeurs en champagne, entre confiance et défiance

Après avoir décrit le travail d'intermédiation de Mbaye, nous montrerons ici que les soupçons qui marquent les relations entre les saisonniers subsahariens et leurs employeurs sont liés à la pesée des récoltes.

2.1 Mbaye, une figure d'intermédiaire entre un couple de vigneron et les employés

En Champagne, les exploitants accordent leur confiance à des d'intermédiaires qu'ils emploient pour recruter la main-d'œuvre dont ils ont besoin : les prestataires de services⁵ et certains travailleurs agricoles saisonniers. C'est dans cette perspective que Mbaye est devenue intermédiaire depuis 2012 d'un couple de vignerons, Henri et Anne. Elle me raconte qu'elle avait été recrutée par un intermédiaire prestataire de services pendant sa première saison de vendanges. À l'issue de celle-ci, Henri a décidé de lui confier le recrutement de son personnel pour la saison suivante, après avoir constaté les liens de parenté qui l'unissaient à la majeure partie des huit saisonniers que Manu, l'intermédiaire prestataire de services d'origine française avait recrutés cette année-là.

« Ibrahima : C'est parce que Manu n'était pas sérieux que vous aviez confié le recrutement à Mbaye ? »

Henri : Avec Mbaye bon, je vais te dire, je fais plus confiance qu'avec Manu. Bon, pour l'instant, ça va. Bon, peut-être qu'un jour on prendra peut-être quelqu'un d'autre... Mbaye, ça m'étonnerait qu'elle fasse les vendanges longtemps aussi. » (Entretien avec Henri et son épouse Anne, le 22/08/ 2015)

Il ressort de cet extrait que le rôle d'intermédiaire confié à Mbaye par Henri repose sur la confiance que le premier accorde à la seconde, mais aussi sur le climat de confiance qui semble régner entre Henri et l'équipe. Nous avons noté que Mbaye utilisait l'expression « *mes gens* » pour désigner les saisonniers qu'elle avait recrutés. Il s'agissait de son fils, Khéla (18 ans), de ses deux nièces, (Khadi, 22 ans, étudiante sénégalaise qui réside maintenant à Paris) et de Rama, (21 ans, étudiante en LEA à Reims), ainsi que de son cousin Daouda (28 ans, étudiant sénégalais). L'expression « *mes gens* » peut être utilisée dans la langue soninké pour désigner les membres d'un même groupe ethnique ou statuaire. Elle a aussi un sens dans la langue française où elle sert à désigner l'ensemble des personnes qui dépendent d'un maître. Toutefois, l'utilisation du possessif révèle et souligne la position d'ainée de Mbaye parmi « *ses gens* », que ce soit dans le cadre de sa

⁵ Nous reviendrons amplement sur cette figure d'intermédiaire dans la deuxième partie de notre article.

parentèle proche (elle est la mère, la tante) ou de simples relations interpersonnelles intra ethniques (elle appartient à une classe d'âge supérieure, elle est l'aînée en âge). L'expression utilisée par Mbaye suggère une forme de dépendance de ces saisonniers et une certaine influence de Mbaye sur « ses gens », qui occupent donc tous une position de cadets. Les relations interpersonnelles en milieu soninké sont en effet marquées par la domination des aînés sur les cadets. Cela s'exprime notamment par les marques de respect que les cadets doivent aux aînés. En retour, les aînés veillent sur les cadets et leur doivent assistance. En sus, Mbaye étant l'une des seules femmes soninkées qui vit à Reims, elle est devenue le *diatigui* (*guide, marraine, logeuse*) des nouveaux arrivants soninkés dans cette ville. Ceux-ci deviennent ainsi « ses obligés ». Dans le même mouvement, Mbaye devient vis-à-vis d'eux une personne ressource. C'est pourquoi Khadi était logée chez Mbaye pendant sa première année d'études à Reims (2011), avant d'aller poursuivre ses études à Paris en 2012.

Notons que dans le cas de l'intermédiation de Mbaye auprès d'Henri, celui-ci paye directement les vendangeurs à un prix qu'il fixe lui-même. La mission de Mbaye consiste à former une équipe de travail et à mettre en relation des candidats avec le vigneron. Elle ne reçoit pas de gratification financière de la part de Henri pour son travail d'intermédiaire. Elle est rémunérée comme tous les saisonniers, en fonction du nombre de quantités de raisin récoltées par l'équipe. Elle peut également intervenir en tant que médiatrice pour contrer les soupçons qui minent les relations de confiance entre le vigneron et les saisonniers qui travaillent pour lui.

2.2 Les soupçons sur la sincérité de la pesée des récoltes

En Champagne, le soupçon se manifeste également au moment de la pesée des récoltes ; il se manifeste aussi lorsque l'employeur ne communique pas les poids récoltés par l'équipe. Les vignerons, comme notre employeur membre de la coopérative *L'Encar*, pèsent le raisin cueilli en l'absence des travailleurs saisonniers, voire des intermédiaires. Les caisses à peser sont en effet embarquées sur les remorques de leurs tracteurs avant d'être acheminées à la coopérative où le raisin est transformé en vin.

La image 1 a été prise à l'entrée de la coopérative viticole *L'Encar* à laquelle est affiliée nos employeurs. On aperçoit, à l'arrière-plan, un homme en tee-shirt noir, dans un local. À sa gauche, on distingue un ordinateur. Pour la pesée, un employé qui n'apparaît pas sur la photo, muni du chariot élévateur, récupère un lot de douze caisses remplies de raisins et le dépose sur le plateau de la bascule, qui fournit automatiquement le poids total des douze caisses. Ce poids s'affiche sur l'ordinateur et l'employé assigné à cette tâche consigne les poids dans le cahier à côté du nom de l'employeur.

Il ne peut donc guère y avoir de contestation sur la pesée elle-même. Seul le fait que les vendangeurs n'y soient pas présents peut introduire des soupçons de la part des travailleurs agricoles saisonniers subsahariens. C'est pourquoi des vendangeurs de l'équipe de Mbaye notamment des « nouvelles recrues », comme Aissatou (19 ans immigrée d'origine gambienne) et Makhadja (54 ans, immigrée d'origine guinéenne) s'interrogent sur les quantités réelles récoltées par l'équipe.

Image 1: Coopérative viticole l'Encar



Source: Champagne, 15/09/2015

2.3 Interroger le poids cueilli: une question sensible ou taboue selon Mbaye?

Les questions des saisonniers de l'équipe autour du poids récolté et du salaire sont perçues par Mbaye comme des sujets ou des problématiques sensibles que les saisonniers ne doivent pas aborder en présence de nos employeurs. En témoigne cet extrait du journal de terrain :

«Dans les vignes, quelques membres de notre équipe de travail, dont Aïssatou et Makhadja, demandent à Mbaye de se renseigner pour elles auprès d'Henri sur le poids de raisin cueilli. Celle-ci fait mine de ne pas les entendre et continue de discuter avec le vieux Gadjigo. Le lendemain, dans les vignes, elles lui répètent leurs inquiétudes et s'interrogent à nouveau sur notre production journalière. Mbaye leur fait comprendre que les vigneron n'aiment pas qu'on leur pose ce genre de questions...».
(Journal de terrain, le 24/09/2012, vers 15 heures, saison 2012).

À la lecture de cet extrait du journal de terrain, on peut se demander pourquoi – selon les dires de Mbaye – Henri n'apprécie pas que les saisonniers l'interrogent sur le poids cueilli par l'équipe. Elles supposent que si Henri trouve leurs questions sensibles, comme Mbaye le leur a expliqué, c'est que son honnêteté est peut-être discutable. Cela pourrait signifier qu'Henri a un comportement suspect, qu'il n'est pas fiable et/ou qu'il cache la vérité. Notons qu'elles fondent leurs soupçons à

l'égard d'Henri à partir de leur propre expérience de saisonnières. En effet, ces deux nouvelles dans l'équipe n'en sont pas à leurs premières vendanges : elles ont déjà travaillé chez plusieurs exploitants agricoles. Dans leur discours, elles soulignent qu'il arrive que certains anciens employeurs leur communiquent les poids des raisins récoltés par leur équipe à la fin de la journée.

Au-delà de leur questionnement sur les quantités récoltées par l'équipe, leur défiance à l'égard d'Henri s'explique aussi par nos conditions de travail. En effet, Henri nous a offert du café lors de nos pauses, des boissons rafraichissantes et de l'eau. Si Aïssatou et Makhadja ont eu une bonne impression d'Henri lors de notre premier jour de travail, elles se demandent dès le second jour pourquoi Henri continue à nous offrir ces collations. Ce soupçon se nourrit de toutes ces questions, ce que traduit cet extrait du journal de terrain :

« Dans les vignes, nous prenons deux pauses, une à 9 heures, pendant laquelle Henri et Anne nous servent du café, des pains au chocolat et des boissons rafraichissantes, et une seconde à midi, pendant laquelle ils nous emmènent avec leur fourgon jusqu'à leur domicile et nous installent dans leur grenier pour prendre nos repas. En raison de ces arrangements, certains membres de notre équipe, dont Aïssatou et Makhadja, se demandent si Henri ne va pas récupérer toutes ces dépenses sur nos salaires. Les deux femmes demandent alors à Daouda qu'il interroge Henri à ce propos. Lorsque Daouda lui pose la question, Henri lui répond qu'il ne peut faire travailler les saisonniers sans les mettre dans de bonnes conditions de travail. » (Journal de terrain 26/09/2012).

Il ressort de cet extrait d'entretien que le soupçon se focalise surtout sur les pains au chocolat, les croissants et le café qu'Henri nous offre lors de nos pauses matinales. Makhadja et Aïssatou soupçonnent aussi Henri de nous mettre dans de « bonnes conditions de travail » pour faire taire d'éventuels soupçons pesant sur la sincérité de la pesée de la récolte. Si l'on suit leur raisonnement, les saisonniers risquent de pêcher par naïveté en lui faisant confiance et de perdre de l'argent. La défiance des deux femmes s'explique aussi par les représentations qu'elles se font des « *toubabs* » c'est à dire des « blancs ». Selon elles, les « blancs » ne « donnent pas gratuitement ». Cela pourrait signifier, pensent-elles, que si Henri nous offre des pains au chocolat ou des croissants comme il semble le faire à première vue, c'est qu'en contrepartie il récupérera cet argent dépensé sur nos salaires.

Les discours et l'attitude de ces deux femmes nous poussent à nous demander pourquoi certaines n'osent pas interroger le vigneron alors que d'autres - des hommes, souvent étudiants - sont amenés à jouer le rôle d'émissaire. Il ressort qu'il y a deux groupes distincts dans l'équipe : l'un formé par celles et ceux qui, comme Makhadja et Aïssatou, ne se sentent *a priori* pas autorisés à interroger leurs employeurs, et l'autre constitué de ceux qu'elles mandatent pour qu'ils aillent se renseigner pour elles auprès d'Henri. Ce constat nécessite de s'y pencher de plus près.

2.3.1 Des saisonniers qui ne se sentent pas autorisés à poser des questions

Les saisonniers qui ne se sentent pas autorisés à poser des questions sont majoritairement des femmes. Il s'agit de nouvelles venues dans l'équipe, comme Makhadja, Aïssatou, Awa ou Macoumba. Cela peut s'expliquer par leur socialisation originelle. En effet, Makhadja, Macoumba et Awa sont issues de sociétés ouest-africaines où les femmes occupent généralement une position dominée par rapport aux hommes. C'est peut-être pourquoi elles demandent très souvent aux hommes du groupe de se renseigner auprès d'Henri sur le nombre de kilos récoltée par l'équipe.

«Makhadja: Daouda, est-ce que tu t'es renseigné auprès d'Henri?»

Daouda: Ils (Henri et Anne) nous volent pas.» (Journal de terrain, 27/09/2012)

À la différence d'Aïssatou, qui a un BEP et qui a été à l'école en France, Macoumba, Makhadja et Awa sont illettrées. Macoumba et Makhadja utilisent un français approximatif dans leurs échanges avec les vigneron ; il suffit de les observer et de les écouter pour s'en rendre compte. Alors que nos employeurs ont demandé à tous les saisonniers de les appeler par leurs prénoms, Makhadja et Macoumba n'ont jamais appelé Henri et son épouse par leur prénom, mais utilisent les termes de «Moussé» (une déformation de Monsieur), de «Madame» ou de « Patron » pour les interpeller.

En Afrique subsaharienne, ces termes sont encore très souvent utilisés par des personnes peu scolarisées, et par celles qui occupent des emplois subalternes (gardiennes, femmes de ménage, plantons) dans leurs rapports avec leurs employeurs. Le terme de « Moussé » s'inscrit dans une pratique approximative du français.

À cela s'ajoute un manque de confiance des trois femmes (Macoumba, Makhadja et Awa) à l'égard des vignerons qui apparaît comme un effet de leur subordination et d'une insuffisante maîtrise de la langue française. En effet, non seulement Makhadja, Macoumba et Awa craignent que les exploitants ne profitent du groupe des saisonniers, mais elles se sentent aussi en position d'extériorité et sans doute vulnérables du fait de l'impossibilité à lire leur contrat de travail.

2.3.2 Les saisonniers qui se sentent autorisés à poser des questions

Il s'agit surtout des saisonniers qui jouent le rôle d'émissaires entre les membres du premier groupe et les vignerons. Globalement, ce sont les étudiants subsahariens du groupe. Ils sont perçus aux yeux du reste du groupe comme ceux qui peuvent « *comprendre le monde des blancs* », nous disent Awa et Macoumba, et rapprocher les saisonniers de leurs employeurs. Il y aurait donc, du point de vue d'Awa et Macoumba, le monde des « noirs » (celui des subsahariens) et un monde des blancs (c'est-à-dire de nos employeurs), Henri et sa femme. Outre cette définition des appartenances à l'un ou à l'autre monde à partir de la race, le discours de Macoumba révèle un sentiment d'exclusion : le monde des « blancs » est compréhensible pour certains subsahariens (comme les étudiants) et pas pour d'autres, comme elle, une femme illettrée qui en est exclue. Cette compréhension du « monde blanc » passe ainsi par l'école française. Les étudiants

subsahariens deviennent alors les plus légitimes pour le comprendre, car ils ont fait de longues études qui leur ont permis d'acquérir des connaissances et des compétences en français (écriture, maîtrise de la langue, calcul), ce qui fait que, si l'on considère l'ensemble du groupe, ce sont eux qui parviennent le mieux à tisser des relations d'affinités avec nos employeurs à travers le partage de centres d'intérêts communs (la politique, les études, etc.). Comme le souligne Fanon, « *parler une langue, c'est assumer un monde, une culture* » (Fanon, 1952 : 30). Ils deviennent ainsi des traducteurs pour les employeurs qui veulent comprendre certains des propos des saisonniers subsahariens, mais aussi pour des saisonniers subsahariens - notamment des femmes - qui ne se sentent pas autorisées à poser des questions sur les quantités récoltées. C'est pourquoi Makhadja et Awa n'ont pas hésité à demander à Daouda et à moi-même de compter les caisses que nous avons récoltées chaque jour pour connaître le salaire que nous devons gagner à la fin de la vendange.

2.4 Contrer les soupçons qui affectent les relations entre les vigneron et les saisonniers

2.4.1 L'influence des saisonniers réguliers sur l'équipe

Les saisonniers réguliers ont le souci de donner aux nouveaux-venus une bonne image de nos employeurs actuels et une mauvaise image des autres vigneron. À la différence d'Henri et d'Anne, non seulement la plupart des gros exploitants confient la vendange à leurs prestataires de services, mais ces propriétaires agricoles n'ont aussi aucun contact direct avec leurs employés. En outre, ils ne se soucient pas des conditions de travail difficiles des saisonniers. Les « anciens » de mon groupe rapportent avoir dû faire « leurs besoins naturels dans les vignes et manger également dans les vignes ». En dénigrant leurs anciens employeurs, les saisonniers réguliers de l'équipe cherchent à donner une image positive d'Henri et d'Anne aux nouvelles recrues. Ils leur affirment qu'Henri et son épouse sont « gens de bien » du fait qu'ils veillent à mettre leurs employés dans de bonnes conditions de travail et font des efforts pour concourir à leur bien-être. En effet, dans les vignes, les saisonniers peuvent discuter librement avec Henri et son épouse. En outre, le couple de vigneron a mis une cave à disposition des saisonniers pour les pauses. Comme le souligne Daouda, cette capacité d'Henri et de son épouse à instaurer une bonne organisation et une ambiance favorable est déterminante aux yeux des travailleurs agricoles saisonniers subsahariens. Du point de vue de ces derniers, ces petites attentions les distinguent des autres vigneron. Les saisonniers réguliers rappellent également les efforts qu'Henri a fait pour eux lorsqu'ils n'arrivaient pas à trouver une voiture pour se rendre dans les vignes. Henri venait les chercher à Reims et les transportait jusque dans les vignes. De plus, après avoir constaté que la saison n'est pas bonne et qu'il y a peu de raisins à récolter, Henri n'a pas hésité à hausser le prix du kilo à 19 centimes, ce qui a permis à chacun de toucher un salaire de 530 euros.

Ces discours tenus par les saisonniers réguliers participent à la construction d'un *a priori* positif et d'un lien de confiance solide entre Henri et les nouvelles recrues.

2.4.2 Le rôle de Mbaye : Recruter à des saisonniers de confiance

Recruter des saisonniers soupçonneux comme Aïssatou et Makhadja peut constituer un obstacle à la relation de confiance qui existe entre l'intermédiaire Mbaye et Henri. C'est ce que suggère cet extrait de mon journal de terrain :

« Lors de notre seconde saison, Mbaye nous a raconté qu'elle ne les avait pas recrutées parce que l'une d'entre elle colportait une rumeur sur elle dans le quartier Croix-Rouge, et en particulier que les saisonniers n'étaient pas bien payés chez Henri. Pour Mbaye, "elles ne faisaient que poser des questions dans les vignes". (Journal de terrain, 13/09/2013)

Mbaye a alors décidé de ne pas reprendre Aïssatou et Makhadja pour la saison suivante. L'explication qu'elle donne à cette décision se comprend dans le sens où, du point de vue de Mbaye, les deux femmes constituaient un obstacle à la relation de confiance qui s'est construite entre elle et Henri. Pour la préserver, Mbaye recrute désormais majoritairement au sein de son réseau de parenté. Je suppose que ce recrutement est une manière d'éviter que les saisonniers ne montrent trop d'inquiétude à propos des quantités récoltées par le groupe. Ainsi, Mbaye parvient à contrôler cette main-d'œuvre familiale mieux qu'elle ne le ferait avec ses voisins ou avec des inconnus. Comme nous l'avons déjà souligné, Mbaye n'est pas seulement une intermédiaire, elle est à la fois l'aînée et la tante des saisonniers qu'elle a recrutés. Ces liens de parenté fondent l'entraide et les relations de domination et de dépendance qui existent entre Mbaye et les saisonniers qu'elle recrute. Dans ce système, les saisonniers deviennent les obligés de Mbaye qui occupe une position dominante. De ce fait, les saisonniers ainsi recrutés au sein de sa parentèle ne questionneront pas Henri si Mbaye leur demande de ne pas le faire. Cet extrait tiré de ma discussion en soninké avec Awa, une cousine de Mbaye, dans les vignes permet de mieux appréhender la situation :

« Awa : On travaille pour quelqu'un sans savoir les quantités de raisin récoltés.

Ibrahima : Il ne nous dit rien.

Awa : Cet homme n'est pas blanc. Vous vous avez confiance ?

Ibrahima : Pourtant, ça va. Les autres saisonniers ne disent rien.

Awa : Parce que Mbaye est là. On ne peut rien dire. On a confiance en elle » (le 24 octobre 2014)

L'expression utilisée par Awa lorsqu'elle dit que « cet homme n'est pas blanc » ne renvoie pas à la couleur de peau d'Henri, mais à son manque de transparence, de fiabilité parce qu'il ne communique pas aux saisonniers les poids récoltés. Mbaye semble échapper au soupçon parce qu'elle entretient des relations quasi-familiales avec son équipe.

Au-delà des vigneronnes, les soupçons des saisonniers subsahariens se cristallisent dans les représentations négatives qu'ils associent aux intermédiaires prestataires de services.

3. Des représentations négatives des intermédiaires prestataires de services champenois

3.1 Le prestataire de services, une figure d'intermédiaire contestée

Hormis l'exemple de Mbaye, le prestataire de services est l'une des figures majeures de l'intermédiation entre les vigneron et les employés en Champagne. Cette figure d'intermédiaire rappelle le tâcheronnat, une grande forme de mise au travail caractéristique de la seconde moitié du XIXe siècle (même si le tâcheronnat existait déjà auparavant), qui a perduré au début du XXe siècle. Comme le montre Sylvie Célérier : « *La forme [du tâcheronnat] était déjà fréquente dans le monde rural de l'Ancien Régime, où il s'agissait, comme aujourd'hui, d'exécuter des tâches pour le compte d'autrui, en assumant les charges et les risques de ce travail. S'y retrouvaient les professionnels ou les artisans non installés et ceux dont on louait occasionnellement les bras* » (Sylvie Célérier, 2011).

Les intermédiaires prestataires de services sont très souvent d'anciens travailleurs agricoles saisonniers. La plupart d'entre eux sont, actuellement, des migrants d'origine maghrébine ou turque. Lorsque le vigneron fait appel à un prestataire de services, il doit le rémunérer sur la base d'un tarif fixé pour le prix du kilo récolté. D'après nos observations, le prix du kilo fixé par les prestataires de services varie entre 20 et 22 centimes d'euro. Une fois la vendange effectuée et après avoir été payés par le vigneron, les prestataires de services rémunèrent ensuite les employés sur une base inférieure, située entre 16 et 18 centimes le kilo. Cela leur garantit une marge de bénéfices relativement conséquente.

On peut considérer les prestataires de services du terrain champenois comme exerçant une fonction qui se rapproche de celle des tâcherons. Toutefois, nous n'avons pas directement pu observer un cas de tâcheronnat, ni même de prestataire de services comme Manu que nous n'avons pas personnellement rencontré. Le cas suivant, qui y correspond, nous est rapporté indirectement par Henri dans l'entretien suivant :

« Henri : On a marqué sur le site internet qu'on cherchait des vendangeurs. Et il [Manu] nous a téléphoné, il nous a dit : "Moi, j'ai des copains qui veulent faire des vendanges". Manu, on l'a eu combien d'années ? Deux, trois ans ?

Anne : Plus que ça, la première année avec les chiens⁶...

Henri : La première année, il est venu avec sa femme. Et puis, après ça, avec Manu, ça n'a plus été, parce qu'il m'avait promis pleins de trucs. Finalement, il n'a pas tenu ses promesses. Arrivé à un moment, ça n'allait pas. Pour ne pas avoir de problèmes, on a dit "Hop, on laisse tomber !". (Silence) Mais lui, son truc, c'était de faire plusieurs équipes. Et après, aller vendanger de droite à gauche. Mais bon, le problème, en faisant ça, il a voulu trop, trop en faire, et puis, des fois, il promenait des gens à des endroits... Et les gens n'y allaient pas. Il n'était pas trop sérieux, quoi ! À la fin, c'était plus sérieux.

⁶ Il est venu dans les vignes avec ses chiens.

Anne : À la fin, il buvait pas mal... Il buvait la bière en conduisant, je ne sais pas si tu te rappelles...

Henri : La dernière année, on était à quatre, la première journée... Il nous avait promis dix vendangeurs, comme là, mais on était à trois-quatre.

[...]

Henri : Parce que Manu, il voulait prendre quatre vendangeurs pour gagner un maximum d'argent si tu veux... Le problème, après, les gens sont fatigués. Et puis, nous, on a des pressoirs à suivre aussi ». (Entretien réalisé mardi 04/03/2014, vers 16h30 chez Henri et Anne en Champagne)

Il ressort de cet entretien plusieurs dimensions du tâcheronnat telles que définies par Sylvie Célérier (2013) dans le cadre du secteur de la volaille : le rapport distendu entre l'intermédiaire et le commanditaire, la difficulté à recruter et à garder le personnel d'une saison à l'autre, ainsi que la réprobation morale dont les tâcherons font l'objet. Lors de notre entretien, Henri n'a pas voulu me dire comment il rétribuait Manu. Les saisonniers nous ont expliqué que les prestataires de services se paient en prélevant sur le salaire des ouvriers ; or, ceux-ci sont payés en fonction du poids de raisin cueilli...

Nous pouvons donc rapprocher la figure du prestataire de services de celle du tâcheron. À la manière du tâcheron, le prestataire de services, en tant qu'entrepreneur, négocie le prix du kilo avec le vigneron au nom de l'équipe qu'il engage. S'il tombe d'accord avec le vigneron, ce dernier lui délègue toute la vendange : recrutement, coupe, transport dans les vignes et les problèmes juridiques qui peuvent être liés au recrutement de la main-d'œuvre. Pour gagner la confiance du vigneron, le prestataire de services doit réaliser la vendange conformément aux engagements qu'il a pris avec le vigneron (date, délai, nombre de vendangeurs, etc.). Dans le cas de Manu, le prestataire n'a pas, aux yeux du vigneron, bien réalisé la récolte. Celui-ci le juge déloyal. Henri pointe aussi le fait qu'il travaillait pour plusieurs vignerons à la fois, afin de gagner plus d'argent. Le prestataire de services fait l'objet de la même réprobation morale de la part des saisonniers subsahariens qui les qualifient de « voleurs » ou d'« arnaqueurs ».

« Lors du jour du paiement de nos salaires, Mbaye nous apprend que l'une de ses voisines vient tout juste de sortir de chez elle en larmes parce qu'elle ne parvient toujours pas, plus de dix jours après les vendanges, à récupérer son salaire. Mbaye finit par dire : "Elle (sa voisine) l'a fait exprès de se faire recruter par un prestataire de services, parce que tout le monde sait ici que les prestataires sont des voleurs⁷¹". (Extrait du journal de terrain, le 14/10/2013).

Il apparaît que Mbaye n'a pas compris pourquoi sa voisine ne s'était pas adressée à elle pour se faire recruter plutôt qu'à un prestataire de services. J'ai déjà montré que le système de prestations de services est différent du service que Mbaye rend à Henri et à son épouse : à la différence des prestataires de services à qui les exploitants délèguent la vendange, Mbaye ne s'occupe que du recrutement. De plus, elle ne reçoit aucune gratification financière pour cette prestation. On peut

dire qu'elle se situe ici du côté des vendangeurs, mais aussi qu'elle cherche à établir une différence entre elle et les intermédiaires prestataires de services.

Nous remarquons que plusieurs vendangeurs africains interrogés ont attribué le type de comportement dont se plaint la voisine de Mbaye - à savoir la rétention ou le vol des salaires - aux prestataires de services d'origine maghrébine. Nous constatons qu'il existe une sorte de division ethnique du travail, les prestataires étant le plus souvent Maghrébins et les travailleurs qu'ils recrutent Subsahariens. Tout semble se passer comme si on assistait à une forme de hiérarchisation entre une migration plus ancienne (composée de maghrébins) et une immigration plus récente (composée de Subsahariens). Les maghrébins, installés en premier, peuvent s'appuyer sur des réseaux déjà anciens et bien structurés, notamment pour avoir accès à l'information. Ils occupent le plus souvent les postes de chefs d'équipe et d'intermédiaires prestataires de services. En outre, le mode de rétribution à la tâche dans les vendanges leur donne le pouvoir sur le paiement des salaires des employés. Les migrants subsahariens qui occupent des fonctions à responsabilités -comme celle de prestataire de services ou de chef d'équipe - ne sont pas nombreux. Or, cette immigration en France est bien plus récente que celle des maghrébins. On peut donc supposer qu'ils n'ont pas le même accès à des réseaux anciens qui leur permettent d'occuper ces postes. Ils occupent donc principalement et pour la plupart des postes de saisonniers et composent surtout la masse des victimes des prestataires de services et de ceux qui dénigrent les comportements de ces prestataires.

« Les conversations entre vendangeurs évoquent souvent des récits de situations où, au moment du paiement de leurs salaires le lendemain de la fin des vendanges, voire quelques jours plus tard, chez le vigneron ou chez son intermédiaire, certains intermédiaires deviennent brusquement injoignables, tandis que d'autres disparaissent avec les salaires de leurs saisonniers » (Diallo, 2019 :121).

3.2 L'effet du commérage comme stratégie de défense des subsahariens

Les propos que nous rapportons à propos des intermédiaires prestataires de services relèvent de ce que Norbert Elias appelle le commérage. Couramment, le commérage désigne les « *informations plus ou moins péjoratives à l'encontre d'un tiers que se communiquent deux personnes (ou plus)* » (Elias, 1985 : 24). Selon Norbert Elias, « *structurellement, le commérage qui blâme est inséparable du commérage qui glorifie, réservé le plus souvent à soi-même ou aux groupes auxquels on s'identifie.* » (Elias, 1985 : 24).

Les propos qui circulent entre les travailleurs agricoles saisonniers subsahariens permettent de constituer le groupe du « nous » (les subsahariens) dans une opposition à « eux », c'est-à-dire aux intermédiaires prestataires de services. Cet effet du « commérage » apparaît ici comme une stratégie de défense de la communauté subsaharienne rémoise concentrée dans quelques quartiers périphériques comme ceux de Croix-Rouge et de Châtillon.

À l'instar des maghrébins et des turcs, des prestataires de services subsahariens font également l'objet d'une réprobation morale. Ils sont perçus par les membres de leur communauté comme menaçant la réputation de celle-ci et ternissant son image. C'est ainsi qu'à Croix-Rouge, des migrants subsahariens appellent

Moustapha, un prestataire de services d'origine guinéenne habitant ce quartier, « la honte des africains ».

Moustapha recrute chaque année une centaine de saisonniers subsahariens. Il exige un montant de cent euros à chaque candidat au travail agricole saisonnier pour lui trouver un travail, tandis qu'il prélève le même montant, au titre des frais de transport, sur la somme que les saisonniers peuvent espérer gagner.

Comme le souligne Norbert Elias, le commérage « *peut être utilisé comme un instrument d'exclusion hautement efficace* » (Elias, 1985 : 25). Le commérage du rejet qui opère à travers le bouche-à-oreille conduit à que Moustapha peine à recruter dans les quartiers où les subsahariens résident majoritairement. Contrairement à l'intermédiation que pratique Mbaye, des intermédiaires prestataires de services comme Moustapha exploitent la main-d'œuvre saisonnière subsaharienne. Or, les subsahariens du quartier Croix-Rouge, qui connaissent les pratiques de Moustapha, ne veulent pas des emplois qu'il propose. Ainsi, si Moustapha s'en va et recrute hors du quartier, il cède la place à des intermédiaires comme Mbaye qui n'exploitent pas la main-d'œuvre subsaharienne. Cette situation conduit à penser que la stratégie de groupe des Subsahariens pour contrer des pratiques de recrutement abusives est donc efficace, du moins jusqu'à un certain point, puisque Moustapha recrute désormais son personnel hors de la région rémoise, souvent en région parisienne, parfois même jusqu'en Espagne qui offre un nouveau vivier d'immigrants en situation irrégulière trop démunis pour rejeter la proposition de l'intermédiaire qui leur offre le transport jusqu'aux vignes, le logement et un emploi, si pénible et mal payé soit-il.

En Champagne, tous les prestataires de services ne sont pas des magrébins ou des turcs - même si ces deux communautés semblent avoir un certain monopole dans ce domaine. Quelques intermédiaires sont aussi des français « de souche », comme en témoigne cet extrait du journal de terrain, issu de mes observations. Le récit suivant nous permettra de constater que les choses se passent de la même manière que l'intermédiaire soit Maghrébin, turc ou « blanc », ce qui montre bien qu'il s'agit d'un phénomène structurel, en cela qu'il est lié à la pratique même du tâcheronnat. Dans sa définition, le tâcheronnat induit en effet les comportements peu scrupuleux qu'emploie l'intermédiaire pour duper ses employés.

« Au cours d'une discussion dans le studio de Daouda, Aliou me raconte qu'après une première expérience désagréable avec un intermédiaire marocain qu'il accusait de racisme, il jura de ne plus travailler sous les ordres d'un prestataire de services d'origine maghrébine. La saison suivante, il se laissa convaincre par son ami Ibou qui lui parla en ces termes de leur prestataire de services : "Ne t'inquiète pas. Vas-y. Le gars, c'est un blanc, il est sérieux". Après dix jours de vendanges, Aliou espérait gagner 1.000 euros. Il appela par téléphone l'intermédiaire pour se renseigner sur le salaire qu'il devait percevoir. Après quelques moments d'hésitations, celui-ci lui répondit : "Aliou, je pense que c'est 600, 700 euros". Aliou contesta le montant. Il lui rappela qu'il ne pouvait se tromper car il connaissait les poids récoltés par l'équipe. Aliou dut attendre une dizaine de jours avant de recevoir son salaire, et ce malgré ses appels incessants. Au moment du paiement, le prestataire de services leur récita des articles de droit avant de leur remettre leur salaire, 700

euros. Après quelques vifs échanges et “engueulades” avec leur intermédiaire qu’ils accusaient de les duper, ils décidèrent de porter l’affaire au tribunal. Par la suite, ils décidèrent d’abandonner, car “ils allaient se fatiguer avec un truc de 250 euros”. » (Journal de terrain, le 23/02/2015 à Reims).

Les rapports entre l’intermédiaire d’Aliou et les membres de son équipe ne sont pas influencés par les qualités humaines de l’intermédiaire, mais par les rapports objectifs qui les lient. L’intermédiaire est dans une position sociale qui lui permet de se comporter comme il le fait : sa position dominante au sein de l’équipe lui permet de prélever une sorte de « plus-value » sur le travail des membres de son équipe. Mbaye (43 ans immigrée d’origine sénégalaise et intermédiaire d’Henri) se comporte différemment parce qu’elle entretient des rapports particuliers avec les membres de son équipe. Un intermédiaire subsaharien qui n’entreprendrait pas les mêmes rapports que Mbaye avec les membres de l’équipe, pourrait très bien les « arnaquer », tout comme le font les maghrébins, les turcs ou les « blancs sérieux ». Les intermédiaires se comportent véritablement comme des tâcherons. Ils ont négocié la prestation des vendanges avec les viticulteurs et débarrassent ces derniers du souci des relations avec les vendangeurs. Du coup, ils se trouvent eux-mêmes en position d’exploiteurs au sens plein de ce mot puisqu’ils exploitent le travail des vendangeurs.

Notons que le soupçon de tricherie est d’abord le symptôme d’une conscience diffuse de la situation d’exploitation, au sens marxiste de ce mot, de travailleurs agricoles saisonniers dans leurs rapports avec les exploitants. Cette exploitation peut certes passer par des formes de « filouterie », mais il serait sans doute plus juste de dire que l’impression d’être « filouté » est la manifestation de cette conscience diffuse de l’exploitation.

4. Sous-payer le prix du kilo de raisin, un exemple d’exploitation dans les vendanges champenoises

Comme l’affirme Karl Marx, l’objectif du capitaliste : « *c’est la nécessité de faire valoir le capital ; son but déterminant c’est la plus grande extraction possible de plus-value, ou ce qui revient au même, la plus grande exploitation possible de la force de travail.* » (Marx, 1867 : 870). Le travail du fileur qu’il donne en exemple est intéressant pour comprendre comment le capitaliste exploite la main-d’œuvre. Le fileur consacre ainsi 12 heures par jour à son travail, dont 6 heures de travail pour produire son propre salaire et 6 heures qui constituent le sur-travail, c’est-à-dire la plus-value. Cette plus-value se récupère sur des travaux payés à l’heure ou des travaux journaliers. Qu’en est-il des travaux payés à la tâche comme les vendanges ?

Les relations entre les vendangeurs subsahariens et les exploitants ressemblent à celle d’un salarié et de son employeur dans le mode de production capitaliste. Elles sont basées sur une dépendance économique : le saisonnier est celui qui vend sa force de travail parce qu’il n’a pas d’autre choix. Il n’a que ses bras pour gagner sa vie, ou l’argent nécessaire à sa survie durant l’année universitaire s’il est étudiant. Dans cette relation de dépendance, l’exploitant se trouve en position de force : il dispose de son argent, il peut ne pas employer les mêmes saisonniers

chaque saison sans que cela n'impacte ses moyens de subsistance. Il peut également recourir à un intermédiaire qui réalisera la vendange pour son compte. Si ce recours à un intermédiaire complique quelque peu le mécanisme de l'exploitation, il n'en reste pas moins que c'est, ici aussi, la réduction de la force de travail à une marchandise qui permet l'exploitation.

D'après les saisonniers et nos employeurs, le kilogramme de raisin fixé par les syndicats de vigneron et les grandes maisons et domaines champenois de 20 à 22 centimes. Or le vigneron ou son intermédiaire paient les travailleurs saisonniers sur une fourchette entre 17 et 19 centimes le kilo. Ainsi, les vendangeurs vendent leur force de travail engagée dans la récolte d'un kilogramme de raisin entre 17 et 19 centimes au prestataire de services ou au vigneron. S'ils vendent bien leur force de travail à sa valeur, c'est-à-dire à un prix qui leur permet de reconstituer quotidiennement leur force de travail en travaillant une journée entière, l'intermédiaire ou le vigneron prélèvent sur le prix du kilogramme de raisin une plus-value d'au moins 3 centimes ($20-17=22-19=3$), voire plus ($22-17=5$). L'exploitation du travail des vendangeurs par les vignerons et/ou leur intermédiaire se réalise par ce biais et non par les « filouteries » que les vendangeurs peuvent soupçonner de la part de leurs employeurs.

Le récit de Yaya (24 ans, étudiant malien) montre comment les TAS d'origine subsaharienne sont contraints de vendre leur force de travail au prix imposé par les vignerons ou leurs intermédiaires :

« Lors de sa première expérience en 2012, Yaya ignorait les conditions d'emploi dans les vendanges, car il venait tout juste d'arriver en France pour poursuivre ses études de chimie. Or, il a été marqué par un incident provoqué dans les vignes par les deux saisonniers français de son équipe, François et Balthazar, et par le silence des saisonniers africains et maghrébins devant cette scène. Voici ce qu'il m'a rapporté : après avoir lu leur contrat de travail, Balthazar et François ont d'abord déploré le prix du kilo de raisin 15 centimes trop bas devant quelques saisonniers, puis devant Faouzia (39 ans, migrant d'origine marocaine, la sœur et la représentante de leur intermédiaire dans les vignes). Faouzia leur répondit qu'ils (son frère et elle) n'avaient « jamais payé leurs employés à 15 centimes ». À la suite de cet incident, Balthazar et François décidèrent de partir parce qu'ils trouvaient le prix de 15 centimes indigne et inacceptable. Après leur départ, le prestataire et sa sœur menacèrent tous les saisonniers en ces termes : "Qui vous a dit qu'on paye ici à 15 centimes ? Nous, on n'a jamais payé les saisonniers à 15 centimes. Si vous continuez à écouter certaines gens, nous n'allons pas vous prendre l'année prochaine". Le silence adopté par les migrants africains devant ces propos est révélateur des conditions de vie des migrants et de ce que représente pour eux ce travail de vendanges. Pour reprendre les mots de Yaya, la plupart des saisonniers africains "sont dans le besoin" et "n'ont pas le choix" (compte rendu de la discussion avec Yaya, étudiant malien, le 26 octobre 2015 à Reims).

On peut se demander pourquoi les vendangeurs d'origine subsaharienne sont obligés d'accepter un prix injuste, alors que les deux français refusent ce prix et s'en vont. Cela est lié à leur situation sociale qui est comparable à celle des prolétaires - ces « travailleurs libres » dont parle Marx. Les migrants subsahariens

qui effectuent les vendanges n'ont majoritairement pas de perspectives d'emploi. Certains d'entre eux ont des contrats précaires (d'intérimaires). La vendange représente pour eux la seule occasion de se faire un maximum d'argent en un court laps de temps. C'est pourquoi les intermédiaires prestataires de services font jouer la concurrence entre les travailleurs qui sont nombreux sur le marché du travail. Certains d'entre eux n'ont pas de rapports directs avec leur intermédiaire, comme dans le cas de Faouzia, de son frère et de leurs recrues. Selon Yaya, les saisonniers de son équipe viennent pour la plupart d'Espagne et de la région parisienne. Ils travaillent pour la première fois dans les vendanges. Beaucoup parmi eux sont sans-papiers. Leur situation de vulnérabilité explique pourquoi les intermédiaires peuvent pratiquer du chantage à leur encontre : ils peuvent alors tirer profit de cette vulnérabilité sociale et leur imposer des conditions de rémunération qui seraient inacceptables pour toute population moins précarisée.

5. Conclusion

Nous avons décrit les soupçons qui affectent les rapports entre les saisonniers employés dans les vignes champenoises et leurs employeurs. Ces soupçons se manifestent au moment de la pesée des récoltes par les exploitants. Les saisonniers ont le sentiment de se faire duper par des vigneron qui pèsent les quantités de raisins récoltées en leur absence dans les coopératives viticoles champenoises. Les intermédiaires prestataires de services font l'objet de commérages de la part des saisonniers subsahariens qui les accusent d'exploiter leur travail des saisonniers et d'abus de toute nature (rétention et vols de salaires). Mbaye, notre intermédiaire, échappe au soupçon des saisonniers en raison des rapports familiaux qui la lient à ses recrues.

Ces soupçons tiennent vraisemblablement la conscience floue, confuse de l'exploitation de la main-d'œuvre saisonnière subsaharienne par leurs employeurs. Dans un travail payé à la tâche comme les vendanges, l'exploitation de la main-d'œuvre repose sur le fait que les vigneron et les prestataires de services réalisent notamment une plus-value en sous-payant le kilogramme de raisins. Les vigneron réalisent leurs chiffre d'affaires et leurs bénéfice ensuite, par la vente du vin.

6. Bibliographie

- ADAMS, A., 1985, *La terre et les gens du fleuve*, Paris, L'Harmattan, 243p.
- BROVIA, C., 2008, Sous la férule des caporali. Les saisonniers de la tomate dans les Pouilles, *Études rurales*, vol. 182, no. 2, pp. 153-168.
- CELERIER, S., 2011, Des travailleurs suspects. Tâcherons dans les abattoirs de volaille, *communications*, vol. 89, n°1, pp. 41-55.
- CELERIER, S. 2013, *Le travail de près. Pour une enquête intranquille du travail*, Habilitation à diriger des recherches, Paris, IEP Paris.
- DECOSSE, F., 2008a, La santé des travailleurs agricoles migrants : un objet politique ? *Études rurales*, n° 182, p. 103-120.

DECOSSE, F., 2011b, *Migrations sous contrôle. Agriculture intensive et saisonniers marocains sous contrat « OMI »*, Thèse de doctorat en sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales / Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux Sociaux (EHESS/IRIS).

DELPHY, C. (2004). Pour une théorie générale de l'exploitation: Deuxième partie : repartir du bon pied. *Mouvements*, 31, 97-106.

ELIAS, N., 1985, Remarques sur le commérage, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 60, pp. 23-29.

ESCUDIER, J.-L., 2016, Les ouvrières viticoles. Travail, salaire et luttes sociales, XIXe-XXe siècles, Montreuil, Le Temps des Cerises, 494p.

FANON, F., 1952, *Peau noire. Masques blancs*, Paris, Seuil, 239p.

FILHOL, R., 2017, Du « caporale » au « caponero ». L'intermédiation de main-d'œuvre agricole migrante en Italie du Sud », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [En ligne], 129-1

GONIN, P., 2001, *Les migrations venant du bassin du fleuve Sénégal vers l'Union européenne, Bruxelles, colloque "Les migrations internationales vers l'Europe"*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 23 mars, 36 p. <http://www.antiracisme.be/nl/colloquia/010323/senegal2.pdf>

HELLIO, E., 2014, *Importer des femmes pour exporter des fraises ? Flexibilité du travail, canalisation des flux migratoires et échappatoires dans une monoculture intensive globalisée : le cas des saisonnières marocaines en Andalousie*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Nice Sophia Antipolis.

JOUNIN, N., 2006a, Les travailleurs immigrés du bâtiment entre discrimination et précarité. L'exemple d'une activité externalisée : le ferrailage, *La Revue de l'Ires*, n° 50, pp. 3-25.

LAMANTHE, A., 2008, Les paradoxes de la formalisation de la relation salariale en milieu rural (Briançonnais), *Etudes rurales*, vol. 182, n°2, 2008, pp. 29-44.

MARX K., 1875, *Le Capital*, Librairie du Progrès - Directeur Maurice Lachatre, Paris

MORICE, A., 2006b, Pas de séjour sans travail, ou les pièges du contrat saisonnier. L'exemple des Marocains dans l'agriculture provençale, *Migrations Société*, vol.18, n°107, pp. 211-231.

TANDIAN, A., & BERGH, S., 2013, "From Temporary Work to Irregular Status: The Transition and Experiences of Senegalese Migrant Women in Spain" in Truong et al. (eds) *Migration, Gender and Social Justice: Perspectives on Human Security* (Heidelberg: Springer), pp. 46-67.

TIMERA, M., 1996a, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala, 248p.



Este trabajo está bajo una Licencia Creative Commons
Atribucion-NoComercial-CompartirIgual 2.5 Argentina (CC BY-NC-SA 2.5)



Esta Revista es publicada por la Universidad Nacional de Cuyo. Facultad de Filosofía y Letras. Instituto Multidisciplinario de Estudios Sociales Contemporáneos. El IMESC es el Nodo Mendoza de la Unidad Ejecutora en Red del CONICET (Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas, Argentina), Instituto de Estudios Históricos, Económicos, Sociales e Internacionales (IDEHES).